

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2018, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<i>Immeuble affecté</i>	<i>Nature et effets de la dérogation demandée</i>
Adresse : 4405, rue de Châteauneuf District 1 Lot : 5 648 436	– Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à l'article 410 du règlement de zonage REG-362 quant aux objets suivants : <ul style="list-style-type: none">- Une superficie d'îlot de verdure équivalente à 0,50 mètre carré par case de stationnement, alors que le paragraphe 2 prescrit une superficie de 2,50 mètres carrés par case de stationnement;- La plantation d'un arbre par tranche de 10 cases de stationnement au pourtour du stationnement alors que le paragraphe 5 stipule que ces arbres doivent être plantés dans les îlots de verdure

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 16 octobre 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 25^e jour de septembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière adjointe

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311